

209C0732
FR0000053548-FS0299

25 mai 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE PARTOUCHE

(Euronext Paris)

Par courrier du 20 mai 2009, complété par un courrier du 25 mai, la société KBL Richelieu Gestion (1) (22 boulevard Malesherbes, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 mai 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE PARTOUCHE et détenir pour le compte desdits fonds, 2 060 000 actions GROUPE PARTOUCHE représentant autant de droits de vote, soit 4,78% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GROUPE PARTOUCHE sur le marché.

(1) Anciennement dénommé Richelieu Finance Gestion Privée. Détenue à 100% par KBL European Private Bankers SA, elle-même détenue à 99,9% par KBC Groupe SA. En application des dispositions des articles L. 233-9 II 2° du code de commerce et 233-12 du règlement général, les actions et les droits de vote détenus par KBL Richelieu Gestion pour le compte de fonds et clients sous gestion ne sont pas agrégés avec ceux détenus par le groupe KBL European Private Bankers SA.

(2) Sur la base d'un capital composé de 43 097 418 actions représentant droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.